

ROULEAU FRONTAL

 **KERNER**

# Notice d'utilisation



## **Sommaire**

- Garantie	3
- Consignes de sécurité	3
- Éclairage et signalisation	4
- Règles générales de prévention des accidents	4
- Remarques générale	5
- Attelage au tracteur	5 - 6
- Circulation sur voies publiques	6
- Réglages et utilisation	7
- Entretien	7
- Données techniques	8
- Pièces détachées et d'usure	8
- Déclaration de conformité CE	9

## CHERS CLIENTS !

Toutes nos félicitations pour l'acquisition de votre nouvel outil de travail du sol KERNER. Nous sommes convaincus que ce nouveau matériel de travail du sol vous satisfera en tous points. Veuillez contrôler l'appareil dès sa réception afin de vous assurer qu'il est complet et qu'il ne présente aucun dommage dû au transport. Nous ne pouvons malheureusement pas prendre en compte les réclamations effectuées ultérieurement.

Afin d'éviter tout danger, cette notice d'utilisation doit être lue et respectée par toutes les personnes qui utilisent, entretiennent, réparent ou contrôlent cet outil.

Lisez attentivement cette notice d'utilisation avant la mise en service de la machine et respectez les consignes générales.

Si vous utilisez correctement l'outil et que vous l'entretenez conformément aux instructions, il vous sera un allié fidèle pendant de nombreuses années.

### I. Garantie

1. La société KERNER garantit que ses machines sont exemptes de défauts de matériau et de fabrication et s'engage à remplacer gratuitement, au départ de l'usine de fabrication, toutes les pièces reconnues défectueuses par le fabricant après contrôle de sa part. La garantie de nos machines est de 12 mois. Si l'expédition ou la mise en route est retardée sans que nous en soyons responsables, la garantie expire au plus tard 12 mois après le transfert des risques.
2. Le constructeur ne garantit pas les dommages causés par une mauvaise manipulation ou une faute personnelle. De même, aucune garantie n'est accordée sur les outils modifiés ou transformés.
3. L'obligation du constructeur en ce qui concerne la fabrication, la vente ou l'utilisation de ses produits est expressément limitée à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses. Le fabricant rejette toute autre obligation relative à des dommages indirects ou consécutifs.

### II. Consignes de sécurité

**Attention :** Conformément aux articles 31 et 23 du code de la route allemand, le conducteur et le propriétaire portent la responsabilité du fonctionnement lors de l'utilisation d'outils portés ou attelés.

1. Les outils d'une largeur de transport supérieure à 3,0 m ne peuvent pas être transportés sur la voie publique sans autorisation exceptionnelle, sauf dans le sens de la longueur sur une remorque appropriée.  
Le montage d'outils sur l'attelage trois points avant et arrière ne doit pas entraîner de dépassement du poids total autorisé, des charges par essieu autorisées et de la capacité de charge des pneus du tracteur. L'essieu avant du tracteur doit toujours être lesté avec au moins 20% du poids à vide du tracteur. Le conducteur du tracteur est responsable du respect de ces conditions.
2. Le bord avant d'un outil frontal ne doit pas se trouver à plus de 3,5 m du centre du volant du tracteur. Si cette dimension est dépassée, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir un transport en toute sécurité sur la voie publique, par exemple une voiture pilote.
3. Les outils agricoles attelés dont la charge par essieu est supérieure à 3,0 t doivent être équipés d'un système d'air comprimé si le trajet s'effectue sur la voie publique.
4. L'outil ne doit être utilisé que dans le cadre agricole défini par le constructeur. Toute utilisation dépassant ce cadre n'est pas considérée comme conforme. Le constructeur n'est pas responsable des dommages qui en résultent, l'utilisateur en assume seul les risques.

### **III. Éclairage et signalisation**

1. Si le véhicule comporte des pièces dangereuses pour la circulation, dans la mesure où il est inévitable que des pièces dépassent du gabarit des véhicules, elles doivent être identifiées par des panneaux de signalisation. Cela s'applique également aux pièces qui présentent un risque lors de la circulation telles que les couteaux, les dents, les disques.
2. Si un outil porté arrière dépasse de plus de 1,0 m les feux à l'arrière du tracteur, il doit être signalé par un panneau de signalisation. Dans l'obscurité ou lorsque les conditions météorologiques l'exigent, au moins un feu arrière et un catadioptre doivent être installés sur l'outil.
3. Si un outil porté dépasse latéralement de plus de 40 cm les feux de position ou les feux arrière du tracteur, il doit être signalé par des plaques de signalisation vers l'avant et vers l'arrière. Dans l'obscurité ou lorsque les conditions météorologiques l'exigent, des feux de position avant et arrière ainsi que des catadioptres supplémentaires doivent être installés.
4. Les outils portés doivent être équipés d'un kit d'éclairage si le dispositif d'éclairage du tracteur est masqué par l'outil porté.

### **IV. Règles générales de prévention des accidents**

1. En plus des informations contenues dans cette notice d'utilisation, respectez les règles de sécurité et de prévention des accidents généralement applicables.
2. Les panneaux d'avertissement et de signalisation montés sur l'outil donnent des indications importantes pour un fonctionnement en toute sécurité. Leur respect est essentiel pour votre sécurité !
3. Avant chaque mise en service, s'assurer que l'outil est apte à la circulation et à son bon fonctionnement.
4. Lors de la circulation sur voies publiques, les dispositions du code de la route doivent être respectées. Le règlement relatif aux homologations de circulation routière prescrit pour les outils agricoles portés et traînés règlemente les obligations liées à l'équipement d'éclairage, aux caches (dans la mesure du possible), aux éléments de sécurité pour les outils repliables et à l'éclairage avec panneaux de signalisation. La fourniture et la présence des dispositifs de sécurité incombent au propriétaire du matériel.
5. Il est interdit de rester dans la zone de retournement de l'outil et de se tenir sur ce dernier lors de son utilisation ou lors des trajets.
6. Il est interdit de se tenir entre le tracteur et l'outil lorsque le moteur du tracteur est en marche.
7. Avant de commencer à travailler, familiarisez-vous avec tous les réglages et les éléments de commande de l'outil ainsi qu'avec leurs fonctions. Lors du travail, il sera trop tard !
8. Lors de l'attelage ou du dételage de l'outil au tracteur, il est impératif de faire preuve de prudence et de s'assurer du bon positionnement de ses béquilles de dépose. Les outils disposant de leur propre châssis doivent être sécurisés afin d'éviter tout risque de mouvement involontaire.
9. Montez les poids de lest selon les recommandations en respectant la quantité appropriée et les points d'ancrage spécifiés à cet effet !
10. Respecter les charges admissibles par essieu, le poids total et les dimensions autorisées !
11. N'actionnez les cadres rabattables hydrauliquement qu'après avoir vérifié que personne ne se trouve dans la zone de retournement.
12. Avant de quitter le tracteur (cabine de conduite) ou lors des travaux d'entretien et de réparation, il est impératif de déposer l'outil au sol ou d'utiliser les béquilles de dépose prévues à cet effet, d'éteindre le moteur du tracteur et de retirer la clé du contact.

13. **Attention : Le système hydraulique est sous pression !** Lorsque vous travaillez sur le système hydraulique ou lors de l'accouplement et du désaccouplement des raccords hydrauliques, assurez-vous que le système hydraulique ne soit plus sous pression.
14. Les travaux de réparation du système hydraulique, du système électrique, des pneus et du châssis ne peuvent être effectués que par du personnel qualifié.

## V. Remarques générales

Le rouleau frontal est composé d'éléments de châssis stables et indéformables, d'un arbre plein en acier monté sur roulements à billes et de grands disques de rouleau (anneaux en acier) d'un diamètre de 650 mm et de 550 mm au niveau de la voie du tracteur. La différence de diamètre des anneaux présente l'avantage de transférer le poids principal de l'outil au sol via les grands anneaux en conditions de sols lourds et via la totalité des anneaux en condition de sols légers. Grâce aux différents diamètres, la répartition du poids est optimale sur tous types de sol.

Des outils de coupe de type couteaux sont intégrés entre les anneaux des rouleaux et sont montés sur une barre réglable en hauteur.

Le rouleau frontal peut être équipé d'un attelage fixe ou directionnel. L'attelage directionnel peut en outre être bloqué à l'aide d'un axe.

Une herse à couteaux ou à dents vibrantes peut être montée à l'avant de l'outil. Les deux dispositifs sont réglables en hauteur à l'aide de tiges filetées.



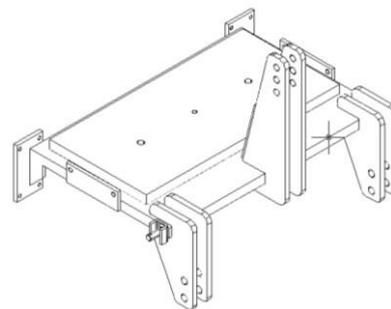
## VI. Attelage au tracteur

**L'attelage du rouleau frontal** se fait via l'attelage trois points du système hydraulique frontal du tracteur.

Il faut bien veiller à ce que les bras inférieurs droit et gauche du relevage avant soient à la même hauteur. Les deux bras de relevage inférieurs doivent être bien fixés (**pas au niveau du trou oblong**).

Contrôler la pression de gonflage, en particulier sur les roues avant, conformément aux indications du fabricant de pneus. Une pression de gonflage optimale permet d'obtenir une force de traction maximale et un patinage minimal.

1. Pour les bras inférieurs et selon vos besoins, deux positions d'attelage sont disponibles sur l'outil porté. Il est possible de choisir la position correspondante en fonction de la taille du tracteur afin d'obtenir la hauteur de relevage souhaitée. L'accouplement est réalisé à l'aide d'une broche et d'une goupille rabattable.
2. Pour fixer le 3<sup>ème</sup> point, trois positions sont disponibles sur l'outil porté, l'accouplement devant également être effectué à l'aide d'une broche et d'une goupille rabattable.



Au travail, le 3<sup>ème</sup> point doit légèrement être incliné vers le rouleau frontal.

En cas d'utilisation de boules d'attelage pour les dispositifs d'attelage rapide, il faut toujours veiller à ce que ces boules soient toujours bien adaptées aux crochets d'attelage et aux axes afin d'éviter tout risque de mauvais fonctionnement dû à un blocage. Dans certaines circonstances, l'outil pourrait se décrocher et causer de graves dommages aux personnes et aux machines.

**Attention !** Bien veiller au verrouillage des goupilles de sécurité !

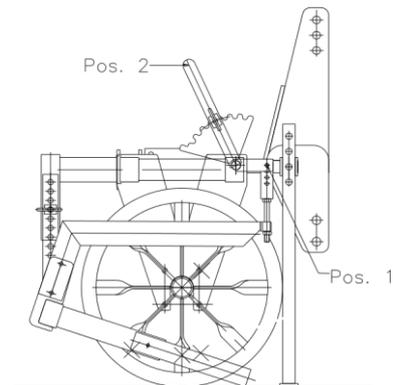
3. Le **raccordement des flexibles hydrauliques** s'effectue à l'aide de raccords enfichables normalisés.  
En règle générale, les tracteurs sont équipés de raccords standard correspondants. Un distributeur double effet est nécessaire pour les deux parties repliables. Avant de raccorder les flexibles hydrauliques, assurez-vous que les distributeurs du tracteur ne sont pas sous pression.
- Attention !** Lors du raccordement des flexibles hydrauliques, veiller à ce qu'ils soient propres et bien fixés !
4. Mettre le système hydraulique du tracteur en position flottante lors de l'utilisation aux champs.

## **VII. Circulation sur voies publiques**

1. Lors de la circulation sur les voies publiques, les dispositions du code de la route doivent être respectées. Veillez à ce que l'éclairage soit toujours prêt à fonctionner.
2. Pour la circulation sur voies publiques, l'attelage directionnel doit être bloqué à l'aide d'un axe.  
Le rouleau frontal FP 6540s ne peut être transporté sur la voie publique qu'en respectant la technique de transport appropriée.  
A partir du FP 6540, les deux châssis repliables doivent être repliés verticalement vers le haut lors du transport sur route pour ne pas dépasser la largeur de transport prescrite de 3m.  
Afin d'éviter tout abaissement involontaire, les châssis repliables sont équipés de clapets anti-retours à déblocage hydraulique (rupture soudaine de la ligne ou autres fuites dans le système hydraulique).
3. Adapter les vitesses de déplacement aux conditions particulières liées aux outils repliables avec centre de gravité élevé et largeur de transport spécifique.

## VIII. Réglages et utilisation

1. La barre de couteaux est réglable en hauteur à l'avant et à l'arrière. La partie avant, qui fait office de barre de nivellement est maintenue par deux bras télescopiques. Le réglage (à environ 20 cm du sol) ne doit être modifié que dans de rares cas. Comme la barre de couteaux est couplée à un réglage centralisé à l'arrière, le réglage avant de la hauteur ne peut se faire que des deux côtés en même temps ou séparément en desserrant une vis (Pos. 1) sur la section à ressort. La profondeur de travail des couteaux peut très facilement être modifiée de manière centralisée via le levier (Pos. 2).



2. Lors du réglage des outils frontaux (herse à couteaux / herse à dents vibrantes), il faut tout particulièrement veiller à ce qu'au travail, le rouleau frontal soit bien maintenu par le 3<sup>ème</sup> point du tracteur en position horizontale. Ceci est important afin d'obtenir une profondeur de travail régulière des outils frontaux.

Le réglage de la profondeur de travail des outils frontaux s'effectue en tournant les deux broches sur chaque châssis porteur. Les deux broches de réglage doivent être contrôlées afin de s'assurer qu'elles soient bien réglées à la même hauteur et si nécessaire les réajuster. Pour les machines repliables, il faut bien veiller à ce que tous les outils frontaux soient réglés à la même profondeur de travail.



## IX. Entretien

### 1. Vérification :

Sur le rouleau frontal, toutes les vis (en particulier les vis de fixation) doivent être contrôlées avant la mise en service (après environ 50 heures d'utilisation) et resserrées si nécessaire.

### 2. Graissage :

Tous les graisseurs doivent être graissés avec de la graisse multi-usages avant la mise en service. De plus, tous les points de graissage doivent être graissés une fois par jour.

### 3. Réajustement :

En cas d'usure, les couteaux entre les disques du rouleau frontal peuvent être retournés et réutilisés quatre fois.

## X. Données techniques

Type	Construction	Largeur de travail	Poids		
			Rouleau frontal	Herse à couteaux	Herse à dents vibrantes
FP 6515	fixe	1,50 m	820 kg		
FP 6520	fixe	2,00 m	905 kg	112 kg	162 kg
FP 6525	fixe	2,50 m	995 kg	130 kg	180 kg
FP 6530	fixe	3,00 m	1080 kg	148 kg	205 kg
FP 6540s	fixe	4,00 m	1310 kg	213 kg	265 kg

FP 6540	repliable hydr.	4,00 m	1650 kg	238 kg	288 kg
FP 6545	repliable hydr.	4,50 m	1720 kg	257 kg	307 kg
FP 6550	repliable hydr.	5,00 m	1810 kg	276 kg	326 kg
FP 6555	repliable hydr.	5,50 m	1920 kg	296 kg	346 kg
FP 6560	repliable hydr.	6,00 m	2050 kg	317 kg	367 kg

## XI. Pièces détachées et d'usure

Retrouvez notre liste de pièces détachées sur notre site internet :

<https://www.kerner-maschinenbau.de/ersatzteile/>

## EG- Konformitätserklärung

im Sinne der EG-Richtlinie Maschinen 89/392/EWG, Anhang II

Der Hersteller:

**KERNER Maschinenbau GmbH**  
Gewerbestraße 3  
D-89344 Aislingen

erklärt in alleiniger Verantwortung, dass das Produkt:

Typ:           Frontpacker

*(starr)*

*(hydr. klappbar)*

FP 6515

FP 6540

FP 6520

FP 6545

FP 6525

FP 6550

FP 6530

FP 6555

FP 6540s

FP 6560

Masch. Nr: \_\_\_\_\_

- auf das sich diese Erklärung bezieht, den einschlägigen grundlegenden Sicherheits- und Gesundheitsanforderungen der EG-Richtlinie 89/392/EWG und deren Änderungen entspricht,
- Zur sachgerechten Umsetzung der in den EG-Richtlinien genannten Sicherheits- und Gesundheitsanforderungen wurden folgende harmonisierte Normen herangezogen:

*EN 292-1; EN 292-2; EN 294; EN 349; EN 982*

Aislingen, 22.04.2004

(Ort und Datum )



Geschäftsführung: Kerner Josef